

PREFECTURE DU FINISTERE DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

- 5 JUIN 2018

ARRIVÉE

Le Président du SIRCOB à M Claude BAIL 14, Coz Liorzou

29800 LA FOREST LANDERNEAU

<u>Objet :</u> Déchèterie de Châteauneuf du Faou Demande d'autorisation environnementale

Carhaix, le 2018

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous avez transmis au SIRCOB, le 14 mai 2018, votre synthèse des observations que vous avez recueillies au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 avril au 7 mai 2018 portant sur la demande d'autorisation d'exploiter, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, une déchèterie au lieu dit « Ty Roué » sur la commune de Châteauneuf du Faou.

Je vous prie de trouver ci après les réponses aux observations formulées dans votre synthèse.

1) Aire de déchets verts et zone de broyage

L'aire de stockage et de broyage des déchets verts sera située dans l'angle Nord Est de la déchèterie.

Quel sera approximativement le volume mensuel de déchets verts en se basant sur le volume traité en 2017 sur le site de « Trémélé »

Le broyage des déchets verts s'effectuera une fois par mois et le broyat sera évacué sous 48h00 (on indique un maximum de 72 h00 page 133); dirigé vers quelle unité de compostage?

Le stockage des déchets verts (branches, feuilles, herbe, etc....) aura donc une durée qui sera d'un mois. Cette durée suffisante pour qu'une fermentation commence notamment en ce qui concerne les déchets de tonte ?

En cas de fermentation il y a nécessairement dégagement d'odeurs. Que comptez vous faire pour éviter ce problème qui peut constituer une gêne pour les riverains ?

SIRCOB 8 avenue Kennedy 29270 CARHAIX /0298933659/sircob.carhaix@wanadoo.fr

La pluie sur les déchets verts, notamment sur ceux en décomposition, va générer des écoulements chargés en matières organiques. Comment comptez vous les récupérer pour qu'ils rejoignent le bassin de confinement ?

Le projet prévoit une capacité de collecte de déchets verts de 1 500 m³ par mois. Ce volume correspond à celui collecté sur la déchèterie de *Trémélé*. Les déchets verts réceptionnés sont principalement, toute l'année, des branchages et des coupes de haies présentant une dégradation lente. Les tontes sont réceptionnées au printemps et à l'automne.

Dans le cadre de sa politique de gestion des déchets, la Communauté de Communes de Haute Cornouaille favorise le compostage individuel par la mise à disposition de composteurs. Ainsi, les collecte de tontes sont et seront faibles sur la déchèterie. Les déchets verts seront broyés une fois par mois et l'évacuation des broyats sera réalisée sous 72 h.

Les déchets verts seront valorisés par l'entreprise SEDE Environnement sur la l'alle plateforme de compostage de Pleyben

De plus, sur l'ensemble de la déchèterie, tout dégagement d'odeur anormal sera immédiatement combattu par des moyens efficaces : enlèvement des déchets à l'origine d'odeur, nettoyage du matériel ayant servi à leur enlèvement, orientation en filière autorisée pour leur traitement (centre de stockage...).

Les eaux de ruissellement issues de l'ensemble de la déchèterie seront collectées par des grilles avaloirs avant d'être dirigées vers un bassin de rétention et de régulation des eaux. Un débourbeur/déshuileur sera installé en aval de ce bassin. Les eaux seront ensuite rejetées au milieu naturel via le fossé situé en bordure Est du site (Cf. 2ème partie – Étude d'incidence environnementale, chapitre 2.2.1 du dossier de demande d'autorisation environnementale).

La pente entre la plateforme de stockage des déchets verts et les grilles avaloirs sera suffisante pour entraîner les matières organiques potentiellement présentes dans les eaux de ruissellement. Les grilles avaloirs pourront être remplacées par un caniveau avaloir si la réalisation technique le permet.

De plus, la déchèterie sera régulièrement entretenue par un balayage à sec.

2) Gestion des eaux

Selon le dossier, les eaux pluviales sont collectées par des grilles avaloirs avant d'être dirigées vers le bassin de confinement de 186 m3, puis par le débourbeur/déshuileur avant de rejoindre le milieu naturel via le fossé situé en bordure de voie communale.

Il est indiqué que les eaux de ruissellement des voies d'accès rejoignent directement le fossé en bordure de voie communale ?

Ce fossé draine les eaux vers quel affluent de l'Aulne ? à quelle distance ? Le dossier indique des mesures régulières de suivi de la qualité des eaux ? Par quels moyens et par qui ?

En cas d'incendie, les eaux d'extinction seront récupérées dans le bassin de confinement.

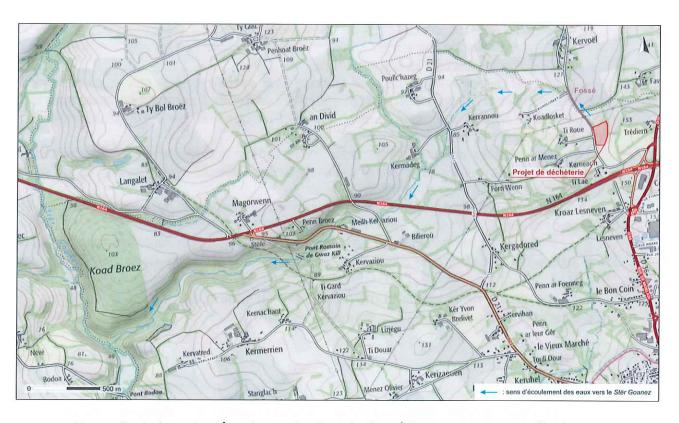
Quel est le devenir de ces eaux potentiellement chargées ?

Les eaux de rejet du bassin seront collectées dans le fossé localisé en limite Ouest du projet qui longe la voie d'accès à la déchèterie.

Le fossé draine les eaux de rejet en direction d'un ruisseau sans nom localisé à environ 980 m au Nord-Ouest du projet, qui se jette dans la rivière du Stêr Goanez.

Le chemin hydraulique des eaux de ce rejet jusqu'au *Stêr Goanez,* d'une distance de 4,8 km, est représenté sur la figure ci-dessous.

Figure 1 : Chemin hydraulique depuis le fossé drainant les eaux de rejet de ladéchèterie vers le StêrGoanez, affluent de l'Aulne (source : Géoportail)



Cependant, lors des écoulements dans le fossé les eaux seront infiltrées. Une cartographie du bassin versant local est présentée dans le dossier de demande d'autorisation environnementale (Cf. figure 4a).

Des mesures de la qualité des eaux du rejet seront réalisées tous les ans aux frais de l'exploitant par un organisme agréé par le ministre chargé de l'environnement selon les méthodes de référence.

En cas de départ d'un incendie, les consignes sont les suivantes :

- déclenchement d'une alarme générale manuelle ;
- fermeture de la vanne de confinement située en aval du bassin étanche de régulation et de rétention.

Les eaux retenues dans le bassin étanche seront analysées puis, selon les résultats, évacuées (pompage) vers une filière de traitement adaptée

3) Débourbeur/déshuileur

Le volume annuel estimé des boues seront récupérées est de 1m3/an ; par qui et où seront-elles traitées ?

Les boues issues du débourbeur/déshuileur seront collectées puis traitées par une entreprise spécialisée et agréée (actuellement réalisé par Ahès Assainissement Services).

4) Fréquentation du site

Selon le dossier, on estime que la fréquentation sera de :

-80 visites/jour en moyenne

- 2 à 3 poids lourds / jour en moyenne.

La voie communale qui mène à la déchèterie semble en bon état et d'une largeur suffisante pour permettre une circulation sécurisée, toutefois il convient de remarquer que cette route est en descente dans le sens Sud Nord et que l'entrée de la déchèterie va se trouver à la sortie d'une courbe (environ 60 mètres).

Les véhicules qui empruntent cette route, limitée actuellement à 90 km/h, roulent assez vite et peuvent être surpris par un obstacle, tel un véhicule lent ou arrêté, ce qui serait le cas pour les véhicule entrant dans le déchèterie.

Dans le sens Nord-Sud la visibilité permet aux usagers de voir d'assez loin les véhicules entrant ou sortant de la déchèterie et donc d'adapter leur vitesse.

Il me parait donc nécessaire de prévoir une signalisation routuère adaptée pour d'une part signaler le danger et d'autre part pour inciter à la prudence en limitant la vitesse.

La police de la route étant du ressort du maire, ce dernier s'est engagé à limiter cette portion de la voie communale à 50 km/h.

5) Talus

Des talus bordent l'ensemble du site. Seront-ils remaniés, rehaussés, reboisés ? Il est indiqué que les aménagements de la déchèterie seront éloignés d'au moins 3 mètres du pied de talus.

La clôture sera positionnée à quel endroit par rapport au talus ? Comment sera aménagé l'espace entre la clôture et le talus ?

Talus et chemin à préserver. Il s'agit des talus Sud et Est du site ; le chemin a complètement disparu, probablement cultivé.

Une reconnaissance précise des limites de propriété, par bornage, serait souhaitable afin d'éviter des problèmes lors de la transmission futures des parcelles qui jouxtent le site de la déchèterie.

Il n'est pas prévu de remanier les talus qui resteront comme actuellement. La clôture de la déchèterie sera à 3 mètres des talus existants, il n'est pas envisagé de réaliser un bornage.

6) Voile béton

Le voile béton indiqué sur le pourtour de l'aire de stockage des déchets verts et de la zone de broyage sera de quelle hauteur ?

La hauteur des murs en béton sera de 2 mètres par rapport à la future voie.

7) Bâti à construire

Pouvez-vous me fournir le plan des bâtiments qui doivent être édifiés sur le site (Local gardien, DEEE,....)

Une demande de permis de construire a été acceptée. Les plans sont présentés en pièce jointe de la présente note de réponse

8) Personnel

Le personnel employé dans la déchèterie actuellement en fonction seront ils transférés dans la nouvelle déchèterie ?

Pouvez-vous m'indiquer si le nombre d'emplois permanent sera augmenté?

Le personnel en place sur la déchèterie de « Trémélé » sera transféré sur la nouvelle déchèterie, il n'est pas prévu d'emplois supplémentaires.

Je me permets de vous apporter également quelques réponses aux observations déposées pendant l'enquête :

1) Gardiennage de la déchèterie Le projet ne prévoit pas de chiens de garde pour surveiller la déchèterie en dehors des horaires d'ouverture. Elle sera équipée d'un système de vidéosurveillance 7j/7 et 24h/24.

La déchèterie sera fermée en dehors des horaires d'ouverture grâce aux portails qui seront mis en place aux accès. L'ensemble du site sera clôturé par un grillage en mailles soudées de 2 m de hauteur.

- 2) Panneaux voie sans issue Cette demande sera à faire par les riverains auprès de la commune de Châteauneuf du Faou
- 3) Création d'une haie en haut de la parcelle n° 255 Cette création sur terrain privé n'est pas prévue, les haies existantes devraient suffisamment masquer la déchèterie.

Espérant avoir répondu à vos observations, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées

Le Président
Christian TROADEC

Le projet consiste à construire une nouvelle déchetterie pour Châteauneuf du Faou, l'actuelle étant devenue obsolète au regard des nouvelles normes environnementales et de la sécurité pour les usagers et le personnel. Ce projet se situe à l'Est du lieu-dit Ti Roué à 3,50 km au Nord du Bourg de Châteanneuf du Faou.

terrain présente une pente forte, d'environ 10%, orientée vers l'Ouest/ Nord Ouest. Des talus végétalisés entourent les parcelles et le projet sera quasiment invisible de la voie communale.
Deux accès au terrain existent actuellement sur la voie n°5; l'un sera bouché et planté pour reformer le merlon existant et deux autres accès seront créés pour faciliter et sécuriser les flux des usagers et des exploitants vers le Le terrain est cerné de parcelles agricoles et à l'Ouest circule la route communale n°5. Les parcelles concernées par l'aménagement sont actuellement cultivées de maïs et sont bordées d'arbres de hautes et moyennes tiges. Le

La déchetterie se situera en secteur A sur les parcelles nº 396, 395 et 1160 d'une surface totale de 16 884 m2. Les parcelles sont en cours d'acquisition par la Communauté de Communes de Haute Cornouaille.

Le PLU de Chateauneuf-du-Faou s'applique sur ce secteur : Zone agricole où sont autorisées « les constructions et installations techniques d'intérêt collectif nécessaires au fonctionnement des services publics et à la gestion des réseaux (téléphone publics, réseaux d'énergie, transformateur EDF, traitement des déchets, voirie, transports collectifs, assainissement ».

Principales caractéristiques du projet:

Deux bâtiments seront construits:

Ménagers Spéciaux), un local « Réemploi » et un local « Composteurs ». Ce bâtiment sera complété d'un préau abritant la récupération des bidons d'huiles diverses et un local fermé de panneaux amovibles sera créé pour 1- un bâtiment destiné à accueillir un bureau avec sanitaires pour le personnel, un WC donnant sur l'extérieur, un local dénommé DEEE (Déchets des Equipements Electroniques et Electriques), un local DMS (Déchets accueillir la cuve de récupération d'huiles.

2- un garage destiné à accueillir le « chargeur de déchets » utilisé par le personnel pour charger les gravats, pousser les végétaux et compacter les bennes.

Les matériaux utilisés pour leur construction sont :

- une couverture en zinc quartz, monopente à 7°de couleur gris zinc, sur chaque extrémité du bâtiment principal
 - une toiture plate en étanchéité multicouche au milieu du bâtiment
- un long auvent en béton peint de couleur gris clair protégeant les accès au bâtiment
 - des murs en béton bruts et peints blancs
- des menuiseries de couleur gris anthracite (RAL 7015)
- deux rideaux métalliques opaques pour fermer le DEEE les fenêtres seront équipées de volets roulants.
 - deux rideaux métalliques ajourés pour fermer le DMS

2

- · une couverture de bacs aciers laqués de couleur gris
- une porte sectionnelle et une porte de métal d'accès au local en métal gris foncé.
- le local ne sera pas chauffé, par contre, alimentation électrique et éclairage sont prévus.
 - un robinet de puisage sera installé en façade Nord.

Les matériaux choisis seront résistants et faciles d'entretien.

es extérieurs

Onais et circulations:

Les quais de déchargement seront placés en partie basse du site tandis que la plateforme accessible aux usagers sera construite en partie haute au niveau du bâtiment créé. Les usagers auront la possibilité de déposer des déchets verts sur la plateforme de stockage au Nord du site.

Ces bennes récolteront déchets verts, gravats, bois, encombrants, ferrailles, cartons ... Le risque de chute en haut des quais sera évité par la présence de voiles béton d'une hauteur de 80 cm accompagné d'un rebord de La circulation des usagers s'effectue également devant le bâtiment, leur permettant, d'un côté d'y accéder, et de l'autre côté de jeter les déchets dans les dix bennes situées en contrebas. largeur 50 cm écartant les usagers du bord.

Les circulations de l'exploitant et de l'usager seront indépendantes pour plus de sécurité.

Une bande de pelouse entourera le site qui sera entièrement fermé par un grillage et des portails verts (RAL 6005) de 2 mètres de hauteur. Une borne à badge sera installée à l'entrée du site pour permettre l'accès aux usagers autorisés, les véhicules dont l'entrée ne sera pas validée auront une voie de sortie immédiate.

Les circulations présenteront un marquage au sol sur l'enrobé pour indiquer les places de parking (6 nouvelles places dont une pour les handicapés) et orienter les véhicules sur le site La parcelle sera enrobée pour permettre la circulation des usagers qui contournera le site autour des bennes et réceptions des déchets.

88.13 Archi Espaces Conception de Jacquelot er Thom 79 avanue du pouifie 29500 ergus gab

F

PC4- Notice

no strek 4534 Zen an

Les réseaux : (of plan de masse joint et des réseaux humides, souples et d'assainissement)

Eaux usées: l'ensemble des eaux usées sera raccordé au dispositif de pré-traitement, une fosse toutes eaux située au Nord du bâtiment, puis sera traité par un filtre à sable. Le terrain sera décaissé à cet endroit pour que le fond de fouille soit situé à une profondeur de 1,60m dans le terrain aménagé et atteindre ainsi l'horizon perméable situé à environ 1,70m dans le terrain naturel.

Eaux pluviales: les eaux pluviales issues des bâtiments et de l'ensemble des surfaces imperméabilisées de la déchetterie (y compris la plateforme des déchets verts) seront collectées par des regards à grille, des canalisations et seront rejetées dans le bassin de confinement et, après un traitement préalable par un séparateur à hydrocarbures équipé d'un débourbeur - déshuileur, seront versées dans le milieu nature (fossé existant à l'Ouest) Une vanne d'isolement sera placée en amont du séparateur à hydrocarbures afin d'isoler les eaux dans le bassin en cas d'incendie ou de pollution accidentelle.

Eaux potables: la prise d'eau pour l'alimentation en eau potable la plus proche est la prise d'eau de Bizernic. Elle est située à environ 3,2 km au Sud, sur la commune de Chateauneuf-du-Faou. Le bâtiment et le garage seront raccordés à ce réseau qui passe au niveau de l'intersection située au sud de la parcelle (vers le lieu-dit Penn ar Menez). Le réseau devra être prolongé jusqu'en limite de la déchèterie. Un compteur sera installé

<u> Electricité</u> : Des fourreaux électriques seront installés pour rejoindre le réseau existant sur la voie n°5,

<u>Eclairage</u> : Six candélabres à double projecteur seront installés sur la déchetterie.

<u>Télécom</u> : La déchèterie sera alimentée depuis une chambre de tirage télécom qui sera installée en limite de propriété.

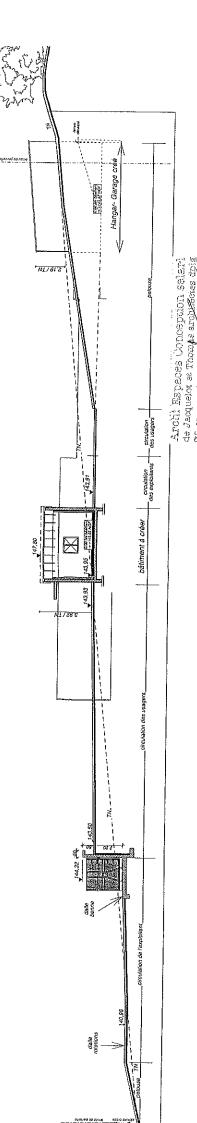
<u>Défense incendie</u> : Le poteau incendie le plus proche se situant à environ 370 m au Sud-Est du projet, un nouveau poteau sera créé dans l'enceinte de la nouvelle déchetterie.

<u>Sécurisation des locaux :</u> La déchèterie est conçue de manière à limiter au maximum les vols et le vandalisme :

- éclairage du site
- · mise en place d'une clôture en panneaux rigides,
- installation d'un dispositif de vidéo surveillance avec détection de présence.

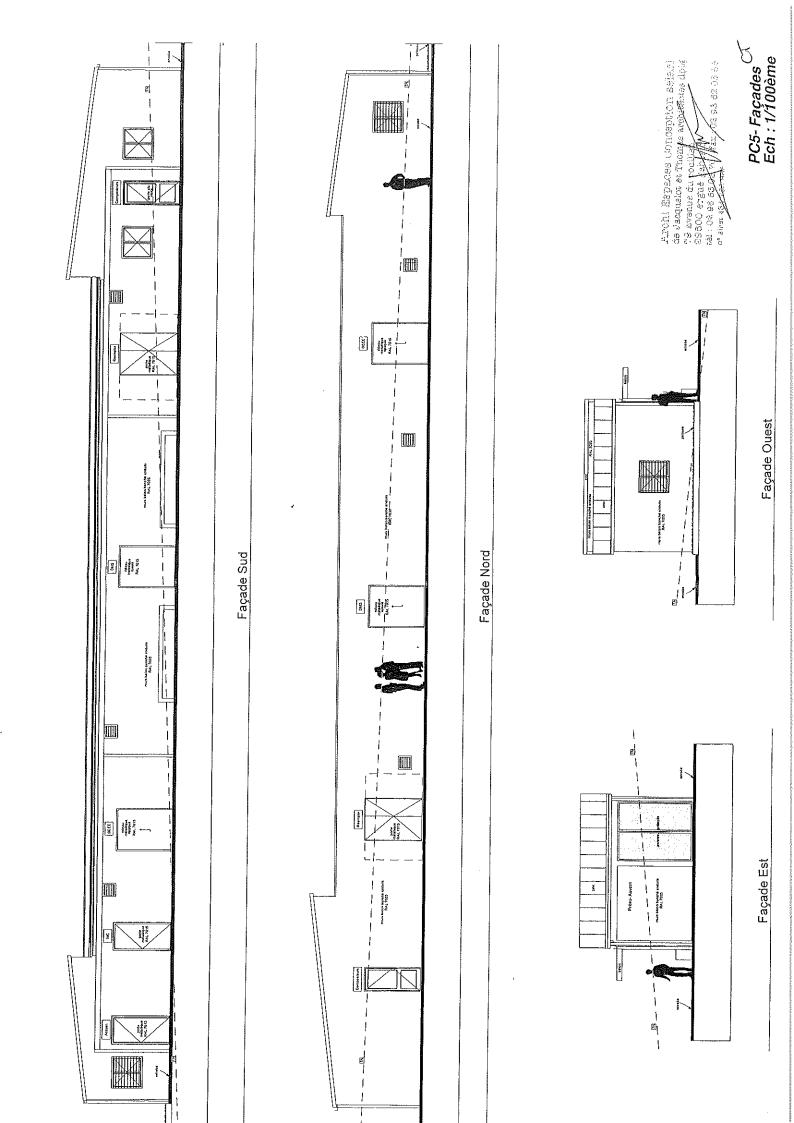
L'implantation envisagée de la déchetterie ne changera pas de manière importante l'environnement actuel en raison de la topographie des parcelles voisines et des talus <u>plantés conservés qui masqueront le projet.</u> Par contre, elle améliorera considérablement les conditions de travail des salariés et l'accueil des usagers dans un respect de l'environnement et des règles de sécurité actuelles.

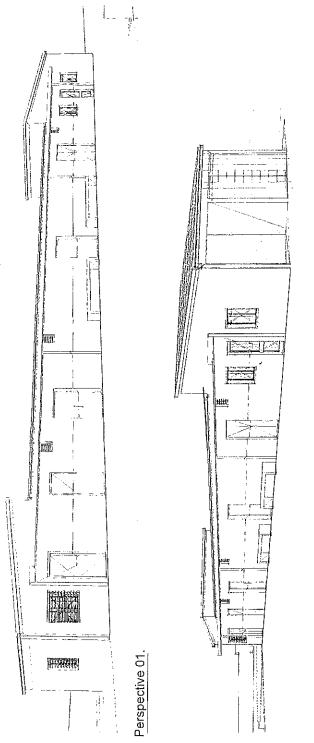
PC4- Notice page 2/2



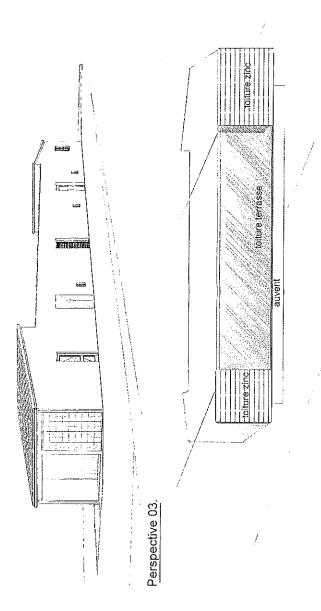
52 98 32 GB 88 STOCKES CLOSE 79 avenue du pou 29500 ergné | tál : 08 98 55 95 no stret 434

PC3- Coupe de terrain Ech : 1/100ème





Perspective 02.



Perspective 04

Aroni Espaces Conception selari de Jamuelot et Thomas arciaffolsa apig 78 avenue du roudles 29500 engue (a) m let: 02 94 85.24 m net: 02 94 85.24 m

gravats Perspective 02

149,24 <u>s</u>

149.24 **A** 148.51

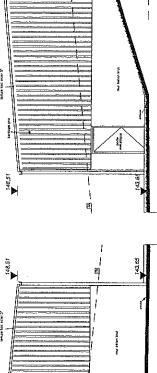
Façade Nord

Façade Sud

Aur de soulenemen

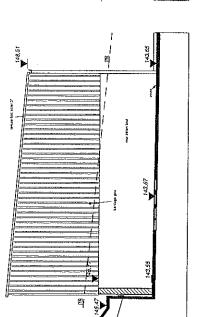
Perspective 01

gravats



E

Façade Est



açade Ouest

>C5- Façades du hangar

Archi Regaces Conception selari de Jacquelor et Thomas archifores doig 79 avenue du Poullet 26500 ergue 2217 M vii: 02 96 55.26 70 Max 02 96 38 06 38

PC 40- Plan projeté Ech : 1/50ème

5

2,20

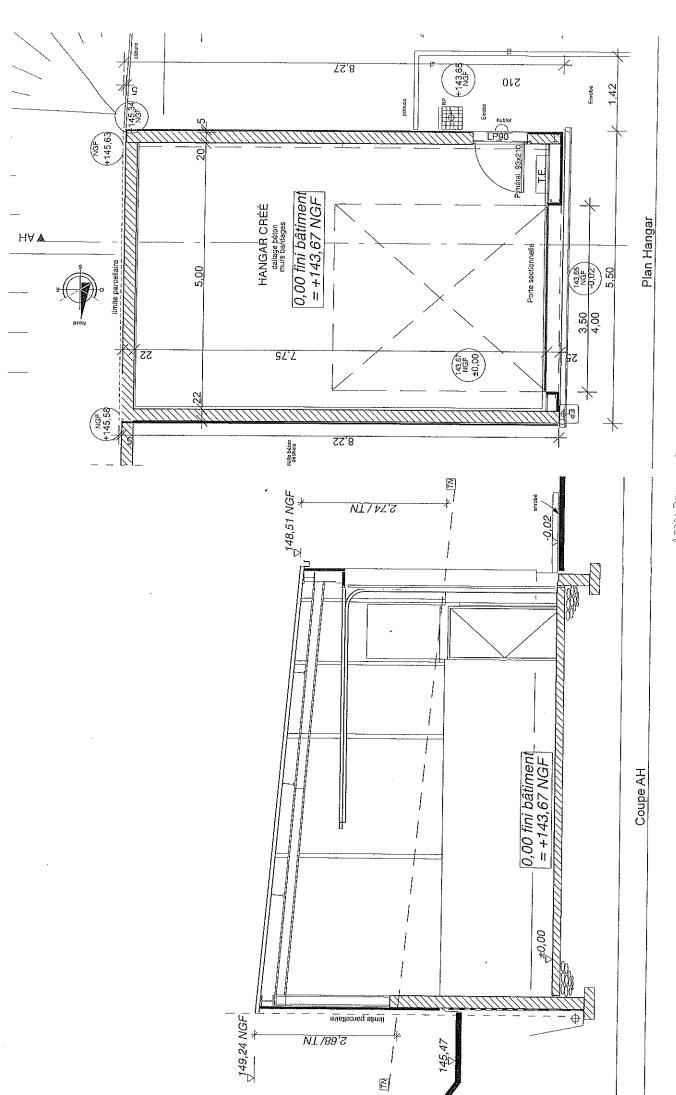
2,20

Archi Espaces Conception seleri de Jacquelot et Thomas anchestass acis 79 avenue du poune 2900 o sque saparit

PC 40- Plan détaillé sur le bureau et le DMS Ech : 1/50ème

caillebotis pour rétention

Légende :



≈ PC40 - Plan et coupe sur le hangar projeté Ech : 1/50ème

Arth Espaces Conception selari de Jacquelor et Thomis archiferes doig 79 avenue du poujos 29500 ergue (app) 241: 02 96 55 per y Max 02 98 52 08 88 0° sres 45 per per